



ORNANS- VEHICULES HISTORIQUES ET MINIATURES

miniatures-ornans@orange.fr Tel : 06 95 25 08 00

**Demande d'inscription à la 9^{ème} Montée Historique
de Bolandoz, le 28 avril 2024**

Dossier à renvoyer, complet, avant le 15 avril 2024, à :

Fabrice Courtois, 15 chemin Vaux des Neufs 25840 Vuillafans Tel : 06 95 25 08 00

Participant : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

E Mail : @

Véhicule Marque : Type :

Année : Puissance : (DIN) Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° de police :

Historique, particularités : (renseignements pour l'animateur)

.....
.....

Le tarif de l'inscription est de **100,00 € avec un repas**. (Possibilité double monte, un dossier par participant)

Nombre de Repas supplémentaire 15,00 € X =

Constitution du dossier : Tout dossier reçu non-complet sera systématiquement retourné ; cochez les cases (O) au cours de votre avancement, afin de ne rien oublier.

- Une photocopie de la carte grise.
- Une photocopie du permis de conduire, en cours de validité.
- Une photocopie de la carte d'assurance.
- Une photocopie du document de contrôle technique.
- Une photographie du véhicule.
- Un chèque à l'ordre de : OVHM, 100.00 € plus repas supplémentaire (s)
- Le règlement, daté, accepté et signé.
- Une enveloppe timbrée (tarif normal) à votre adresse.
- La présente demande d'inscription (entièrement renseignée).

Règlement de la 9^{ème} montée historique de Bolandoz,

DIMANCHE 28 avril 2024

1. Véhicules admis :

Cette montée est ouverte aux véhicules de plus de 30 ans ,ou véhicules d'exceptions.

Seront admis véhicules immatriculés, autorisés sur route. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'accepter quelques véhicules d'exception, plus rares, plus récents.

2. Engagement :

Les participants seront admis par sélection et dans la limite des places disponibles. Le droit d'engagement est de 100,00 € par véhicule engagé ; en cas de désistement motivé, le remboursement sera total avant le 15 avril, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

3. Vérifications, examen du véhicule et documents à présenter:

Permet de s'assurer de l'identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'engagement.

Les vérifications techniques se feront le dimanche 28 avril 2024 de 6H à 8H sur le parking .

- **Permis de conduire**
- **Carte grise, attestation et vignette d'assurance et du contrôle technique.**
- **Contrôle des pneumatiques,**
- **les pneus « slick » ou très usés sont interdits, pneus non homologué véhicule refuser.**
- **Vérification des niveaux (liquide de frein, etc.) et fixation conforme de la batterie.**
- **Vérification des éclairages et essuie glace.**
- **Présence du triangle.**

4. Participants :

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

5. Publicité :

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

6. Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ni poursuite ne seront admises. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

7. Important :

Tout manquement au présent règlement, ainsi qu'aux recommandations faites par les responsables, lors du briefing ou de la montée, sera immédiatement et sans réserve, sanctionné par une exclusion pure et simple du conducteur responsable.

8. Horaires et déroulement :

Dimanche 28 avril 2024

- 6 H 00 Accueil et contrôle technique
- 8 H 00 Briefing
- 8 H 30 départ de la 1^{ère} voiture.
- 12 H 00 arrêt repas
- 13 h 00 reprise des montées
- 19H 00 Fin des montées.

Les départs seront donnés toutes les 30 secondes environ.

Sept montées sont prévues sur cette journée, sauf circonstances exceptionnelles. Le retour au point de départ se fera à la fin de chaque cadence, tous ensemble derrière un véhicule de l'association, ouvrant la voie.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires / signaleurs, équipés de téléphones, de matériel adapté à la sécurité, et des extincteurs seront déposés tout au long du parcours.

9. Assurance :

L'association a souscrit une assurance « responsabilité civile, défense, recours », pour ses responsabilités propres.

En aucun cas, cette assurance ne couvre les participants, chacun devra donc prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistre.

10. Lieu :

Commune de Bolandoz située entre Ornans et Levier.

11. Sécurité :

En plus du conducteur, un seul passager sera autorisé par véhicule, il devra être âgé de plus de 16 ans révolus.

Tenue vestimentaire pantalon et manches longues obligatoires

Ceintures obligatoires (pour les véhicules équipés).

Port du casque obligatoire pour chaque occupant du véhicule.

Le véhicule devra être équipé d'un extincteur, (1 kg minimum), fixé dans l'habitacle et facilement accessible.

Les participants s'engagent à respecter ces consignes.

Nombre d'inscriptions limité à 150 véhicules.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions.

Attention : Pendant cette journée, vous devez être encore plus vigilant sur la consommation d'alcool. Tout comportement, contraire à cette règle évidente, pour la sécurité de tous, sera sanctionné immédiatement, par l'interdiction de participer à la suite de l'organisation.

Accepté à

le / / 202...

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)